Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260212-2026_01_03-DE

Commune de Hénon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
5 février 2026

Date publication
17 février 2026

Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Jean-Luc MAHÉ, Chrystèle CADIN, Louis LE HÉRISSÉ, Pierrick GIBET, Martine JOUAN-TALIBART, Pascal BOINET, Patrick RABET, Élisabeth ROUTIER, Marie-Claude LESNE, Catherine CHÉNY, Dany LE DIGUERHER, Adeline MOISAN

Absents : Daniel BOURGES (pouvoir à Thierry ANDRIEUX), Sandrine HERVY (pouvoir à Catherine CHÉNY), Pascal CARLO (pouvoir à Patrick RABET)

Secrétaire : Jean-Luc MAHÉ

2026-01.03 – Vente de ferraille à la suite du nettoyage des ex-propriétés PITON

Les services techniques communaux ont nettoyé, en décembre dernier, les ex-propriétés PITON récemment acquises par la commune.

Il a été récupéré, lors de ce nettoyage, de la ferraille usagée. Pour permettre son traitement et son recyclage, la commune vend à l'entreprise DERICHEBOURG :

- 900 kg de ferraille lourde à découper au prix de 120 € la tonne, soit 108 € ;
- 7,260 tonnes de ferraille diverse au prix de 80 € la tonne, soit 580.80 €.

La vente totale s'élève à 688.80 € TTC.

Pour permettre l'encaissement de cette vente en comptabilité, il convient de prendre une délibération.

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Louis LE HÉRISSÉ, 4ème adjoint ;*

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260212-2026_01_03-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ACTE la vente de ferraille usagée pour son traitement et son recyclage à l'entreprise DERICHEBOURG à hauteur de :

- 120 € la tonne pour 900 kg déposé, soit 108 € ;
- 80 € la tonne pour 7,260 tonnes déposées, soit 580.80 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 12 février 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Jean-Luc MAHÉ